

La question de la banque de France et de l'organisation de la lutte armée contre les Versaillais, comment étant des éléments qui expliqueraient entre autre l'échec de la Commune.

Ces questions ont été formulées par les Communards eux-mêmes, les exilés qui vont écrire une histoire immédiate essayant de répondre aux contre-vérités des thèses versaillaises, reprises dans plus de 300 livres et milliers d'articles violemment hostiles à la Commune : l'Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, Les convulsions de Paris de Maxime du Camp, ouvrage qui lui vaut son élection de l'Académie française en 1880.

Elles sont posées par les anarchistes, comme l'a rappelé Annick.

On les trouve exprimées ainsi par Marx : "Il eût fallu marcher aussitôt sur Versailles. Par scrupule de conscience, on laisse passer le moment favorable. On ne voulut pas commencer la guerre civile, comme si ce méchant avorton de Thiers ne l'avait pas déjà commencée en tentant de désarmer Paris." Lettre du 12 avril 1871

"Le saint respect avec lesquels on s'arrêta devant les portes de la Banque de France. Ce fut une lourde faute politique. La banque aux mains de la Commune, cela valait mieux que 10 000 otages". La guerre civile en France. (30 mai 1871). C'est faire une histoire avec des si.

Ces deux possibles non advenus sont ressassés par les exilés.

Mais l'insistance sur ces deux erreurs a posteriori, veut signifier que la victoire était possible.

On peut dire que ces deux "erreurs" permettent de comprendre certains aspects de la Commune. Même si la Commune a hésité entre volonté d'autonomie et mise en place d'une alternative de gouvernement prenant des mesures qui ne relevaient pas de l'échelle de sa compétence (la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression des armées permanentes), elle a en définitive renoncé à être la capitale de la France : pour la Banque, elle n'a pas voulu toucher à une institution nationale. Les délégués de la Commission des Finances ont obtenu d'être les dépositaires légaux du compte courant de la ville de Paris (environ 9 millions de Francs).

Beslay (75 ans), un républicain réformiste, dernier élu à la Commune dans le VI^e, est élu à la Commission des finances avec Jourde et Varlin, nommé directeur de la Banque de France, en fait simple délégué de la Commune, acceptant de jouer le rôle de médiateur entre le sous-gouverneur et la Commission des finances. Il obtiendra pour sa modération un sauf-conduit pour quitter Paris et bénéficiera d'un non-lieu en 1872.

Que voulez dire prendre en otage la banque de France ? La banque de France était une banque privée, gérée par un conseil de régence formé des représentants des grands actionnaires ("les deux cents familles") et un personnel administratif nommé, un gouverneur et deux sous-gouverneurs mis en place par N. III et maintenus à leur fonction par le gouvernement de défense nationale. Pendant la Commune, seul le gouverneur a quitté Paris pour Versailles : "je vous tiens, je vous garde" a dit Thiers. Il obtiendra ainsi plus de 257 millions par l'intermédiaire des succursales en province de la banque de France, contre 16,7 pour la Commune.

Elle a le monopole de l'édition de la monnaie garantie par l'encaisse métallique qui, en prévision du siège de Paris a été évacuée dans les succursales de province; et elle était la garantie d'un système de crédit par l'escompte qui risquait de s'effondrer. Timidité par rapport aux conséquences de la prise de contrôle de la Banque de France, risque de durcir les relations avec le reste de la France?

S'en prendre à la Banque de France pose la question de l'expropriation, de la nationalisation de la Banque de France. Cela supposait une intervention de la Commune en tant qu'institution dans l'économie, ce qui était contraire aux conceptions politiques et économiques de la Commune : celle de la démocratie ouvrière dans le monde du travail, par l'association (chambre syndicale ou coopérative), prélude à la disparition de l'Etat et de l'exploitation.